

## AU TRAVAIL

Il est incontestable que certains salariés consomment des drogues au travail et que cela leur cause de graves problèmes, ainsi qu'à leurs collègues et à leur employeur. Les gens ne laissent pas leurs problèmes chez eux quand ils se présentent au travail, de sorte que ceux qui ont des problèmes à la maison parce qu'ils prennent des drogues ont en général aussi des problèmes au travail.

En partie parce qu'on a beaucoup parlé ces derniers temps de la détection obligatoire des toxicomanes au travail et parce que le gouvernement des États-Unis vient de prendre des mesures dans ce sens, de plus en plus de gens se penchent au Canada sur la question de la consommation de drogues au travail.

Les rares données dont on dispose révèlent que les tendances sont à peu près les mêmes pour la consommation de drogues au travail et ailleurs dans la société. Ainsi, l'alcool est de loin la drogue la plus consommée au travail. L'abus de substances dangereuses par des salariés peut entraîner une baisse de productivité, un accroissement de l'absentéisme et une augmentation du nombre d'accidents et de journées d'incapacité de travail. Dans son énoncé de principes sur les tests antidrogues, le Congrès du travail du Canada reconnaît la gravité du problème de la consommation de drogues par les travailleurs canadiens :

Les coûts actuels reliés à l'abus de l'alcool et des drogues sont astronomiques. Ils peuvent être évalués en termes médicaux, sociaux et économiques, et se traduisent respectivement par des blessures, des maladies et décès, des problèmes matrimoniaux et émotifs, le chômage et la perte de productivité. Chaque profession, chaque métier, chaque degré de la hiérarchie syndicale-patronale et chaque région géographique du pays est touché par l'usage abusif de l'alcool et des drogues<sup>13</sup>.

L'utilisation de drogues sur les lieux de travail n'est pas sans conséquence pour le public. Beaucoup de témoins nous ont rappelé que la consommation de drogues par des employés du secteur des transports, par exemple, pouvait mettre le public en danger. D'après des statistiques établies par la Fondation de recherches sur les blessures de la route<sup>14</sup>, le pourcentage de chauffeurs de semi-remorque tués dans des accidents de la route parce qu'ils avaient bu était inférieur à celui des conducteurs d'automobile. Néanmoins, sur les 56 chauffeurs mortellement blessés sur lesquels des analyses de sang ont été effectuées en 1984 et 1985, 12 (21 p. 100) avaient consommé de l'alcool. Comme dans le cas des conducteurs d'automobile, les chauffeurs de poids lourd mortellement blessés avaient souvent un taux d'alcool élevé dans le sang.

Peu de témoins ont recommandé de soumettre systématiquement à des tests antidrogues les personnes qu'une entreprise emploie ou s'apprête à embaucher. Certains ont affirmé que des tests antidrogues obligatoires permettraient de dépister les toxicomanes et les alcooliques et de les obliger à se faire soigner, et protégerait ainsi le public et les autres employés en éliminant la consommation de drogues au travail. Il est toutefois intéressant de noter qu'aucun des témoins dont le rôle est de découvrir et de traiter les salariés qui abusent de drogues n'est en faveur de tests systématiques.

<sup>13</sup> Congrès du travail du Canada. Énoncé de principes sur les tests antidrogues, décembre 1986, p. 1.

<sup>14</sup> Donelson AC, Walsh PJ & Hass GC. *Consommation d'alcool par des personnes mortellement blessées dans des accidents de la route : 1985*, la Fondation de recherches sur les blessures de la route au Canada, décembre 1986.